



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 1^{ER} FEVRIER 2011 À 20H00

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN (sorti aux délibérations n°2011-02-18, n°2011-02-19, n°2011-02-20 et n°2011-02-21), M. Jean-François PEUMERY, (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, (pouvoir de M. Ludovic JAMET à partir de la délibération n°2011-02-10), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Alain-Louis MIE à partir de la délibération n°2011-02-10), M. Alain-Louis MIE (a donné pouvoir à M. Christian JOUANE à partir de la délibération n°2011-02-10), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (sorti aux délibérations n° 2011-02-23, n°2011-02-24, n°2011-02-25 et n°2011-02-26), M. Frédéric BUONO (sorti aux délibérations n°2011-02-17 et n°2011-02-22), M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE - sorti à la délibération n°2011-02-10), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHENE), Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Christine de la FERTE), M. Hervé FLEURY (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. François LAMBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT) et M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. Gilles CURTI, M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Frédérique KIBLER, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean-Roch GAILLET, pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY, M. Alain-Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Christophe BOLLENGIER, pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHENE, pouvoir à Mme Magali ORDAS, M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles PANCHER à partir de la délibération 2011-02-10, M. Michel SAPORTA, M. Laurent DELAPORTE, pouvoir à M. Alain NOURISSIER, Mme Christine de la FERTE, pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS, pouvoir à M. Hervé FLEURY, M. Jean GUILBERT, pouvoir à Mme Pascale ROCHERON, M. Roland de HEAULME, pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 25 janvier 2011

Date d'affichage de la convocation : 25 janvier 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 58

N° de l'ordre du jour :

2011-02-01:

Installation du conseil communautaire

Le Conseil communautaire a déclaré installés dans leur fonction de conseillers communautaires les représentants présents désignés au sein des conseils municipaux des trois communes intégrant la communauté.

Motion sur le projet d'implantation de Roland Garros à Versailles

Le Conseil communautaire,

- 1) *apporte son entier soutien au projet d'implantation de Roland Garros sur les terrains dits des Matelots ;*
- 2) *affirme que ce projet sera l'occasion d'une requalification paysagère de ces espaces aujourd'hui en friche en prolongement du château de Versailles, créant le grand campus nature sport du Grand Paris ;*
- 3) *se félicite du travail commun mené par la ville de Versailles avec Jean-Jacques Aillagon, président de l'Etablissement public du château de Versailles, Alain Schmitz, président du Conseil général des Yvelines et Pierre Veltz, président de l'Etablissement public de Paris-Saclay.*

N° de l'ordre du jour :

2011-02-02 : Détermination du nombre de vice-présidents

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *fixe à 12 le nombre de poste de vice-présidents.*

N° de l'ordre du jour :

2011-02-03 : Extension du périmètre : élection de vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

Il a été procédé à l'élection de 2 vice-présidents : M. Michel COLIN avec 66 voix et M. Claude JAMATI avec 68 voix

N° de l'ordre du jour :

2011-02-04 : Détermination du nombre de membres aux commissions, élection de nouveaux membres

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *fixe à 16 le nombre de membres par commission.*
- 2) *sont élus, pour représenter les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin, à l'issue du vote au scrutin public.*

N° de l'ordre du jour :

2011-02-05 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

- 1) fixe à 5 le nombre de membres de la Commission d'Appel d'Offres, non compris le président ;
- 2) précise que les membres suppléants pourront représenter les membres titulaires au sein de la commission d'appel d'offres ;
- 3) désigne à l'issue du vote au scrutin public comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres : M. Alain ERNIE, Mme Dominique CONORT, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN et M. Frédéric BUONO et comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres : M. Christian JOUANE, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN et M. Jean GUILBERT ;

N° de l'ordre du jour :

2011-02-06 : Désignation des représentants des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin à la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) complète la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges par les membres suivants désignés par les conseils municipaux des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bailly	Mme Françoise GUYARD	M. Claude JAMATI
Noisy-le-Roi	M. Jean-Michel DESCH	M. Gérard FLORENTIN
Rennemoulin	M. Arnaud HOURDIN	M. Bernard FEYS

N° de l'ordre du jour :

2011.02.07 : Adhésion et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du SIDOMPE pour les communes de Rennemoulin, Bailly et Noisy-le-Roi

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) décide d'adhérer au SIDOMPE pour le traitement des déchets ménagers et assimilés des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;
- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 12 représentants supplémentaires (6 titulaires et 6 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SIDOMPE :

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bailly	M. Alain LOPPINET Mme Stéphanie BANCAL	M. Patrick ESPINASSE M. Serge FRANK
Noisy-le-Roi	Mme Odile GUERIN M. Philippe RENAULT	M. Marc EMONET M. Daniel MORLET
Rennemoulin	Mme Nathalie KRAMER M. Jean PICHAVANT	M. Eric TRICHARD M. Gérald HAMPEL

N° de l'ordre du jour :

2011.02.08 : Adhésion et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au SMGSEVESC pour les communes de Bailly et Noisy-le-Roi

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'adhérer au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire des communes de Bailly et Noisy-le-Roi pour l'ensemble de son territoire;*
- 2) *à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 4 représentants supplémentaires (2 titulaires et 2 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC :*

Communes	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Bailly	M. Jean-Marie CONVAIN	M. Alain LOPPINET
Noisy-le-Roi	M. Philippe RENAULT	Mme Odile GUERIN

N° de l'ordre du jour :

2011.02.09 : Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Versailles

A l'issue des votes au scrutin public et après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *désigne **Mme Danielle ASTARITA** comme représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la Mission locale intercommunale de Versailles.*

N° de l'ordre du jour :

2011.02.10 : Vote du budget primitif 2011 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) *décide de voter le budget primitif 2011 de Versailles Grand Parc, par chapitre détaillé par natures pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.*

N° de l'ordre du jour :**2011.02.11 : Fixation des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

1) décide de retenir les durées d'amortissement figurant dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de biens	Compte	Sous-catégorie de biens	Durée d'amortissement
Biens de faible valeur : < 500 €	tous comptes		1 an
Frais d'études non suivis de travaux	2031 2087		5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	2033 2087		1 an
Logiciels	205 2087		4 ans
Subvention d'équipement versée	2042	Subvention versée à un organisme privé	5 ans
	2041	Subvention versée à un organisme public	15 ans
Outillage de voirie	21578 21757	Points d'apports volontaires	10 ans
Matériel de transport	2182 21782	Deux roues	5 ans
		Véhicules légers	5 ans
		Véhicules utilitaires	8 ans
		Matériel de nettoyage, de salage	8 ans
		Poids lourds et gros engins	10 ans
Matériel informatique	2183 21783	Micro-ordinateurs, portables, imprimantes, périphériques et accessoires	3 ans
		Serveurs	4 ans
Matériel de bureau	2183 21783	Gros matériel administratif	15 ans
		Matériel administratif	7 ans
		Matériel de reproduction	5 ans
		Matériel de communication	5 ans
		Gros moyens d'impression	10 ans
Mobilier	2184 21784		10 ans
Cheptel	2185	Chiens de garde	8 ans
Matériel de collecte des déchets	2188 21788	Bacs roulants, conteneurs d'apports volontaires	10 ans
Instruments de musique	2188 21788	Clavier à cordes	15 ans
		Instrument dont la valeur est supérieure ou égale à 5 000 €	10 ans
		Instrument dont la valeur est inférieure à 5 000 € et supérieure ou égale à 500 €	5 ans
		Matériel électrique d'amplification	5 ans
Autres immobilisations corporelles	2188 21788		7 ans

- 2) précise que ces durées sont applicables pour les biens acquis en 2010 dont l'amortissement débute en 2011, à l'exception des subventions d'équipement versées ;
- 3) décide de modifier les plans d'amortissements des subventions d'équipements versées à des organismes privés en 2008 et 2009 pour passer d'une durée d'amortissement de 15 à 5 ans comme le prévoit l'article R2321-1 du CGCT ;
- 4) précise que la régularisation des amortissements des subventions d'investissement versés à des organismes privés d'un montant de 396 832 € supplémentaire par rapport au plan d'amortissement initial est prévue au budget 2011 aux chapitres 040 et 042 ;

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions d'investissement versées à des organismes privés dont le plan d'amortissement est modifié en 2011. Le supplément d'amortissement en 2011 vise à recalculer l'amortissement des biens sur la nouvelle durée. De cette manière, l'amortissement 2012 sera égal à la valeur d'acquisition du bien rapportée à la nouvelle durée d'amortissement.

N° inventaire	Bénéficiaire Subvention surcharge foncière	Année d'acquisition	Valeur d'origine	Durée d'amortissement	VNC au 31/12/10	Amortissement 2011 initial	Durée d'amortissement corrigée	Supplément amortissement 2011
INV/SU B/08/57	SAHLM Paris et sa région	2008	156 000	15 ans	135 200	10 400	5 ans	62 400
INV/SU B/08/52	SAHLM Immobilière 3F	2008	52 000	15 ans	45 068	3 466	5 ans	20 802
INV/SU B/08/50	SARL Prologues SNL	2008	12 000	15 ans	10 400	800	5 ans	4 800
INV/SU B/08/49		2008	15 000	15 ans	13 000	1 000	5 ans	6 000
INV/SU B/08/12		2008	30 000	15 ans	26 000	2 000	5 ans	12 000
INV/09/SUB/8	SA EFIDIS	2009	165 000	15 ans	154 000	11 000	5 ans	44 000
INV/09/SUB/49	SA foncière d'habitat et humanisme	2009	48 000	15 ans	44 800	3 200	5 ans	12 800
INV/09/SUB/27	SA Immobilière du Moulin vert	2009	15 000	15 ans	14 000	1 000	5 ans	4 000
INV/09/SUB/32	SAHLM Immobilière 3F	2009	240 000	15 ans	224 000	16 000	5 ans	80 000
INV/09/SUB/17		2009	148 000	15 ans	138 134	9 866	5 ans	39 468
INV/09/SUB/18		2009	160 000	15 ans	149 334	10 666	5 ans	42 668
INV/09/SUB/19		2009	44 000	15 ans	41 067	2 933	5 ans	11 734
INV/09/SUB/56	SA OSICA	2009	207 600	15 ans	193 760	13 840	5 ans	55 360
INV/09/SUB/16	SARL Prologues SNL	2009	3 000	15 ans	2 800	200	5 ans	800
					TOTAL	86 371		+ 396 832

- 5) abroge les délibérations n°2003-11-05 du 17 novembre 2003 et la délibération n°2008-02-10 du 7 février 2008 relatives aux durées d'amortissement.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.12 : Attribution des subventions aux associations : conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) décide d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-dessus ;
- 2) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et avenants avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros ;
- 3) décide de résilier la convention signée le 16 décembre 2008 avec la Caisse d'Entraide et d'abroger la délibération n° 2010.05.09 du 25 mai 2010 sur l'ADIL 78.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.13 : Attribution de compensation provisoire versée aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) décide le versement des attributions de compensation provisoires suivantes aux trois communes entrantes :
 - o Bailly : 1 540 000 €
 - o Noisy-le-Roi : 465 000 €
 - o Renne-moulin : 7 000 €
- 2) dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au Budget 2011 de Versailles Grand Parc sur le compte 739111.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.14 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles – régularisation au titre de l'année 2010

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) approuve la convention de régularisation de prestations accomplies au titre de l'année 2010 par la ville de Versailles pour le compte de Versailles Grand Parc ;
- 2) autorise le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;
- 3) impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2010 au chapitre 011, article 62878 sur les imputations suivantes regroupant Gestionnaire-Sous-rubrique-Article-Service-Antenne :
AG-020-62878-PSOU-CONV DPRH pour la gestion des ressources humaines
AG-020-62878-PSOU-CONVDSIT pour l'informatique
AGCEM-311.0-62878-DCLT-CONVST pour l'encadrement des travaux des établissements culturels.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.15 : Convention de services partagés entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles – convention cadre et convention annexes

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *rapporte les délibérations antérieures (n°2003.11.202, 2006.01.05, 2008.10.167, 2007.01.14, 2007.12.234, 2007.12.254, 2009.05.66, 2009.11.191, 2010.03.44, 2010.02.04) et conventions y afférant ;*
- 2) *approuve les dispositions de la convention cadre de services partagés entre la Ville de Versailles et la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ;*
- 3) *approuve les dispositions des 13 conventions annexes thématiques en matière de développement économique, de perception de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets non ménagers auprès des commerçants des halles et marchés, de gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, du traitement et analyse de l'information sur le territoire, de la commande publique, des affaires juridiques et assurances, du contrôle de gestion, de la gestion financière (tenue des régies comptables), de la gestion des bâtiments d'enseignement musical et transport des matériels de musique, de l'acheminement du courrier, gestion des archives communautaires, de la gestion des interventions au centre de transit animal de Buc ;*
- 4) *approuve les dispositions des 2 conventions annexes par opération relatives à l'exécution de missions de travaux pour le bâtiment de la pépinière d'entreprise et à l'aménagement de la déchetterie intercommunale de Bois d'Arcy ;*
- 5) *autorise le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant, et à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ;*
- 6) *impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 011, article 62875 pour les Frais d'Administration Générale (FAG) et au chapitre 012, article 6217 pour la masse salariale mutualisée, sur les imputations suivantes regroupant Gestionnaire-Sous-rubriques-Articles-Service-Antenne :*
 - MUT-020/3114-6217/62875- -CONV DPRH pour la gestion des RH*
 - MUT-020-6217/62875- -CONVARCHIV pour le suivi des archives*
 - MUT-020-6217/62875- -CONVCDG pour le contrôle de gestion*
 - MUT-020-6217/62875- -CONVCOURRI pour le courrier*
 - MUT-020/3114-6217/62875- -CONVDSIT pour l'informatique*
 - MUT-020-6217/62875- -CONVJURIDI pour les affaires juridiques*
 - MUT-020-6217/62875- -CONVMUB pour la commande publique*
 - MUT-020-6217/62875- -CONVREGIE pour le service des régies*
 - MUT-020/3114-6217/62875- -CONVST pour le suivi des travaux*
 - MUT- 12-6217/62875- -FOURRIERE pour le transit animal*
 - ENV-812-62875-DIVR- - pour la perception de la redevance spéciale*
 - MUT-824-6217/62875-SIG- - pour le système d'information*
 - MUT-90-6217/62875- CONVDECO pour le développement économique*
 - MUT-812-6217- -DECH pour la mission de travaux déchetterie*
 - MUT-90-6217- -PEPINENT pour la mission de travaux de la pépinière.*

N° de l'ordre du jour :

2011.02.16 : Indemnités de fonctions : président, Vice-présidents et conseillers communautaires

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) décide d'arrêter l'enveloppe indemnitaire globale sur la base des taux maxima prévus par la réglementation pour les fonctions de président et de vice-président, soit respectivement 145% et 66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015 - majoré 821) ;
- 2) décide de fixer, à compter du 1^{er} février 2011, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de président à 72,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L. 5211-12 et R. 5216-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 3) décide de fixer, à compter du 1^{er} février 2011, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de vice-président à 33% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L. 5211-12 et R. 5216-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 4) décide de fixer, à compter du 1^{er} février 2011, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de conseiller communautaire à 3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L. 5216-4 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 5) dit que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront les augmentations des traitements de la fonction publique ;
- 6) dit que l'enveloppe constituée par le montant total des indemnités allouées au président, aux vice-présidents et aux conseillers communautaires est inscrite au budget en cours et aux suivants ;
- 7) dit qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil est annexé à la présente délibération.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.17 : Mise à jour des taux de rémunération horaires et forfaitaires des intervenants des établissements d'enseignement musical

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) dit que la présente délibération abroge les dispositions de la délibération n° 2009.12.08 du 15 décembre 2009 relative aux taux de rémunération des intervenants horaires des établissements culturels ;
- 2) fixe les taux de rémunération horaires bruts des intervenants des structures culturelles suivant le tableau ci-annexé, à compter du 1^{er} février 2011 ;
- 3) fixe les rémunérations forfaitaires brutes des intervenants des structures culturelles suivant le tableau ci-annexé, à compter du 1^{er} février 2011 ;
- 4) dit que les taux de rémunération bruts ainsi définis incluent le cas échéant les congés payés ;
- 5) dit que la rémunération de ces intervenants suivra automatiquement l'évolution des traitements de la fonction publique ;
- 6) autorise le Président ou son représentant à signer les actes de recrutement correspondants ;

7) dit que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget en cours et aux suivants.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.18 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMGSEVESC relatif à l'exercice 2009

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) adopte le rapport de l'année 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMGSEVESC.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.19 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEDIF relatif à l'exercice 2009.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) adopte le rapport de l'année 2009 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SEDIF.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.20 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2009.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) adopte le rapport de l'année 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.

N° de l'ordre du jour :

2011.02. 21 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour 2008

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) adopte le rapport de l'année 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés joint en annexe.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.22 : Adhésion au SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile-de-France) de la communauté d'agglomération Est-Ensemble

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) se prononce pour l'admission au SEDIF de la communauté d'agglomération Est-Ensemble.

N° de l'ordre du jour :

2011.02.23 : Convention de gestion provisoire du service de traitement des déchets sur les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin avec le SIDOMPE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention de gestion provisoire avec le SIDOMPE pour la gestion du service de traitement des déchets ménagers et assimilés à raison du territoire des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2011.02.24 : Convention de gestion provisoire du service de distribution de l'eau sur les communes de Bailly et Noisy-le-Roi avec le SMGSEVESC

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention de gestion provisoire avec le syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau à raison des communes de Bailly et Noisy-le-Roi;*
- 2) *autorise monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2011.02.25 : Convention de gestion provisoire du service de distribution de l'eau sur la commune de Renne-moulin avec le SIAEP de la région de Feucherolles

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention provisoire avec le SIAEP de la région de Feucherolles pour la gestion du service de l'eau sur le territoire de la commune de Renne-moulin ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

N° de l'ordre du jour :

2011.02.26 : Modification du montant de la cotisation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc versée au syndicat mixte d'études ouvert « Paris Métropole » au titre de l'année 2010

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *autorise le versement d'une cotisation telle que mentionnée à l'article 14.2 des statuts de Paris Métropole et régularise le montant de la cotisation pour l'année 2010 qui s'élève à 3.477,90 € ;*

- 2) dit que les dépenses liées à cette adhésion sont inscrites au budget 2010, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».

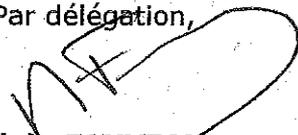
N° de l'ordre du jour :

2011.02.27 : Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers des Yvelines et la ville de Versailles pour l'organisation du salon des métiers d'art

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

- 1) approuve la convention de partenariat avec la chambre des métiers des Yvelines pour l'organisation du salon des métiers d'art ;
- 2) fixe le montant de la caution à 150 €uros
- 3) autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant
- 4) dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté de d'agglomération Versailles Grand Parc.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

